

CONSEIL MUNICIPAL
REUNION DU 10 AVRIL 2025
PROCES-VERBAL

L'an deux mil vingt-cinq, le dix avril, à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis au lieu ordinaire des séances, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire le 27 mars 2025 conformément à l'article L.2121,10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents : Mme JANSOONE - CZAJKA (mandataire de Mme PINTO), M. LEWANDOWICZ, Mme MERLIN (mandataire de Mme BUGNON), Mme BRUYANT, M.M. DELECOURT, BLARINGHEM, Mme AFANASJEW (mandataire de Mme BIALY), M.M. LALLOYER, CARDON, JAZWIECKI, JOSSIEN (mandataire de M. WAGON), Mme HEMERY, M. LAMBERT.

Excusés : M. DELERUE, Mme BUGNON (procuration à Mme MERLIN), Mme PINTO (procuration à Mme JANSOONE-CZAJKA), M. WAGON (procuration à M. JOSSIEN), Mme BIALY (procuration à Mme AFANASJEW).

Absent non excusé : Mme BELVAL.

Participaient à la réunion : Daphné KAJ secrétaire de mairie, Sabine MUCHA agent de gestion administrative, 2 journalistes.

Madame le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un secrétaire pris au sein du conseil. Madame le Maire propose Pascale AFANASJEW qui accepte la fonction.

La réunion commence selon l'ordre du jour.

1 – APPROBATION DU PROCES VERBAL DU 10 MARS 2025 ;

Madame le Maire informe l'assemblée qu'une modification a été apportée, M. LAMBERT a été inscrit comme présent alors qu'il était absent. Cette rectification a été faite pour l'approbation de ce jour.

Le procès-verbal est soumis au vote : **APPROUVÉ** à l'unanimité.

2- VOTE DES TAUX 2025 ;

Le Conseil Municipal, conformément à l'article 1636 B sexies du Code Général des Impôts, fixe chaque année le taux des taxes directes locales :

- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires,
- Taxe foncière sur les propriétés bâties,
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties.

Le schéma de financement des collectivités territoriales issu de la refonte de la fiscalité locale prévue par la loi de finances pour 2020 est entré en vigueur en 2021. La taxe d'habitation (TH) sur les résidences principales n'est plus perçue par les communes. La compensation de la perte de cette recette est réalisée par la perception de la part de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) départementale sur le territoire de la commune. Afin d'assurer une compensation intégrale des communes, un mécanisme de coefficient correcteur est ensuite appliqué.

Les résidences secondaires et les logements vacants ne sont pas concernés par la réforme et sont imposés, à compter de 2023, au taux de la taxe d'habitation voté par le Conseil Municipal.

Le budget primitif 2025 a été élaboré dans un contexte d'inflation qui perdure sur l'ensemble des postes de dépenses.

Il est proposé au Conseil Municipal de maintenir les taux d'imposition des taxes directes locales suivantes, portant le produit fiscal attendu à 295 440 € :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 34.72 % (taux global qui se décompose de la part communale de la taxe foncière sur les propriétés bâties de 12.46 % additionné à la part départementale à 22.26 %)
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 31.68 %
- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires 8.42 %

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DÉCIDE :

- D'approuver les taux de taxes locales pour l'année 2025.

3- PROJET DE BUDGET PRIMITIF 2025 :

Le projet de budget 2025 de la Commune a été étudié en commission des finances le mercredi 26 mars. Il s'équilibre de la façon suivante :

- En section de fonctionnement à la somme de : **1 172 599.61 €**
 - En section d'investissement à la somme de : **464 634.15 €**
- Pour un total de **1 637 233.76 €**

FONCTIONNEMENT			
		DEPENSES	RECETTES
CREDITS DE FONCT. PROPOSES		1 172 599.61 €	1 030 978.73 €
+			+
REPORTS	RAR		
	002 RESULTAT DE FONCT. REPORTE		141 620.88 €
=		=	=
TOTAL SECTION FONCTIONNEMENT		1 172 599.61 €	1 172 599.61 €

INVESTISSEMENT			
		DEPENSES	RECETTES
CREDITS D'INVEST. PROPOSES		386 626.27 €	386 626.27 €
+			+
REPORTS	RAR	43 653.73 €	11 106.92 €
	001 RESULTAT D'INVEST. REPORTE	34 354.15 €	66 900.96 €
=		=	=
TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT		464 634.15 €	464 634.15 €

TOTAL DU BUDGET		1 637 233.76 €	1 637 233.76 €
------------------------	--	-----------------------	-----------------------

PERNES			BUDGET 2025 - SECTION DE FONCTIONNEMENT	
Chapitre	Dépenses de fonctionnement		BP 2025	
011	Dépenses générales		436 050,00 €	
012	Charges de Personnel		548 600,00 €	
014	Atténuation de produits		31 200,00 €	
65	Charges de Gestion courantes		107 500,00 €	
66	Charges financières		14 500,00 €	
042/675	Valeur comptable des immobilisations cédées		13 502,00 €	
67	Charges exceptionnelles		1 072,42 €	
68	Dotations aux amortissements et aux provisions		3 000,00 €	
023	Virement à l'investissement		17 175,19 €	
			Total des dépenses	1 172 599,61 €
Chapitre	Recettes de Fonctionnement		BP 2025	
002	Excédent reporté		141 620,88 €	
13	Remboursement des Charges (personnel, Sécu)		14 000,00 €	
70	Produits des services		94 154,28 €	
73	Impôts et Taxes		206 324,45 €	
731	Fiscalité locale		331 000,00 €	
74	Dotations, subventions et Participations		359 000,00 €	
75	Revenus des Immeubles, produits divers		23 500,00 €	
77	Produits exceptionnels		3 000,00 €	
			Total des recettes	1 172 599,61 €

PERNES			BUDGET 2025- SECTION D'INVESTISSEMENT	
Chapitre	Dépenses d'Investissement		BP 2025	
001	Solde exécution		34 354,15 €	
10	Dotations, fonds divers et réserve		400,00 €	
13	Subvention d'investissement		0,00 €	
16	Emprunts et Dettes		111 000,00 €	
20	Immobilisations incorporelles		22 500,00 €	
21	Immobilisations corporelles		250 726,27 €	
040	192 - moins-value		0,00 €	
23	Immobilisation en cours		2 000,00 €	
45	OPERATIONS SOUS MANDAT		0,00 €	
			RAR DEPENSES	43 653,73 €
			Total des dépenses	464 634,15 €
Chapitre	Recettes d'Investissement		BP 2025	
001	Excédent reporté		0,00 €	
10	Dotations		19 000,00 €	
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés		66 900,96 €	
13	Subventions		131 449,08 €	
21	Recette sur installations, matériels et outillages		10 000,00 €	
16	Dépôts et cautionnement reçus		55 500,00 €	
040	Opé mixtes Régularisations Frais Etudes		13 502,00 €	
45	RECETTES D OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS		0,00 €	
024	Produits de cession		140 000,00 €	
021	Virement section fonctionnement		17 175,19 €	
			RAR RECETTES	11 106,92 €
			Total des recettes	464 634,15 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré de la façon suivante : 13 POUR / 4 CONTRE

- **APPROUVE** le projet de budget.

4- SUBVENTION FARDA, PONT RUE DU GUIT ;

Dans le cadre des travaux de réparation du pont rue du Guit, il y a lieu de confier la mission de maîtrise d'œuvre VRD à un cabinet spécialisé afin de mener à bien les travaux. En effet comme évoqué précédemment, les constatations et les conclusions du carnet de santé du programme pont de CEREMA du 3 décembre 2021 et de l'inspection détaillée du 09 décembre 2024 sont préoccupantes.

Je vous propose de confier cette mission au Cabinet PCM Ingénierie de Lille. Le montant de leur prestation s'élève selon plusieurs phases de réalisation à 32 500 € HT soit 39 000 € TTC.

Cette mission de maîtrise d'œuvre peut faire l'objet d'une demande de subventions diverses et notamment au Département au titre du FARDA.

Le Conseil Municipal, l'exposé de son Président entendu, à l'unanimité, décide :

- **DE SOLLICITER** les aides du Conseil Départemental,
- **DE COUVRIR** le reste de la dépense par fonds propres.

5 – INFORMATIONS DIVERSES ;

a. Décisions du Maire :

Suite aux délégations qui m'ont été accordées par délibération du 20 novembre 2020 et en date du 30 septembre 2021 modifiant la précédente en ajoutant une délégation. 1 décision a été prise :

Décision 2 ; Tarifs commission des fêtes pour la sortie au concert de Soprano le 19 octobre 2025 au Zénith d'Amiens (comprenant le déplacement en bus et la place de concert)

Tarif pernois : 65 € / Tarif extérieurs : 70 €

b. Mutuelle communale :

Madame MERLIN : Nous sommes régulièrement sollicités par des assurances pour les mutuelles communales. Nous voulions vous présenter et avoir votre avis sur l'une d'elles. Axa propose une convention avec la municipalité afin de proposer des tarifs préférentiels sur les contrats santé.

Cela ne coûte rien à la collectivité mais apporte une réduction de cotisation pour les adhérents pouvant aller jusqu'à 20%. Si c'est accepté ils vont déposer des flyers chez les habitants mais ne doivent pas influencer les administrés, cela est juste pour comparaison avec leur propre mutuelle.

Qu'en pensez-vous ? Le fait de venir en Mairie est déjà une bonne démarche. C'est plutôt pour y mettre un cadre pour chacun.

Madame HEMERY : Le problème c'est que maintenant les contrats santé sont obligatoires par les employeurs.

Madame MERLIN : Oui mais là on ne parle pas seulement des employés.

Madame HEMERY : Les personnes qui ne sont pas salariés la plupart du temps bénéficient de la CMU.

Madame MERLIN : Pas forcément, les retraités ne sont pas forcément à la CMU.

Monsieur JOSSIEN : Ce qui est dommage c'est qu'il existe ce genre de service également dans des banques Pernoises. Nous aurions pu les solliciter aussi avant.

Madame MERLIN : Ce n'est pas à nous à aller solliciter les autres, s'ils veulent ils peuvent également venir nous proposer leurs services.

Madame HEMERY : Après ça reste une mutuelle privée, donc ça veut dire avance de frais pour la personne. Il y a des mutuelles publiques, notamment APREVA, qui serait plus intéressante. Il y a beaucoup de convention qui ne sont pas faites avec ce type de mutuelle.

Madame MERLIN : Un particulier qui a un contrat santé est libre de faire son propre choix. Personnellement ça me ferait peur de changer mon contrat de mutuelle, on est tellement habitués à nos propres contrats que de changer ce genre de choses peut faire peur. Nous voulions quand même vous en faire part. Mais ce genre de décision ne se fera qu'après accord du conseil municipal.

c. Terrains Hauts d'Artois :

Vous avez vu en ligne d'investissement le terrain Hauts d'Artois dont nous parlons régulièrement. Il y a un moment donné où nous devons nous lancer. Nous avons contacté une agence immobilière pour voir les orientations de ce terrain. Pour les anciens vous savez qu'il y avait eu une proposition de Maisons & Cités pour un béguinage puis annulé et c'était transformé en lotissement. Et finalement il est resté en l'état.

Nous allons recevoir l'agence immobilière et nous vous montrerons ce qu'elle propose. Nous sommes sur l'attractivité de Pernes et souhaitons que cela continue tout en ayant des finances saines.

d. Circulaire Préfecture du Pas-de-Calais :

Nous avons reçu de la Préfecture une circulaire concernant la recomposition du conseil communautaire de la communauté de communes du Ternois. Comme certains l'ont souligné tout à l'heure les élections municipales approchent et il est nécessaire de revoir la recomposition du conseil communautaire. Actuellement la commune possède 4 sièges, je vous propose que nous maintenions ce même nombre afin de garantir une continuité dans notre représentation et de préserver l'équilibre de nos voix au sein de conseil communautaire.

e. ZAL de PERNES :

Madame MERLIN : Une petite information concernant la zone d'activité légère avenue du Président Kennedy. 3 entreprises vont venir s'implanter : 1 maçon, 1 auto-moto école, 1 paysagiste.

f. VERDI :

Lundi dernier nous avons reçu du cabinet d'expertises VERDI les plans concernant la sécurité de Pernes. Ils vous seront présentés lors de la prochaine commission de sécurité qui aura lieu le mardi 29 avril à 18h30.

g. Formation SST :

Le 15 et 16 avril prochain 10 agents de la collectivité tous services confondus vont être formés au secourisme au travail par l'AST 62. Cette formation aura lieu à la Salle des Fêtes.

h. Attribution logements sociaux :

Pour donner suite à des échos que nous avons eus ces derniers jours, je voulais revenir sur les conditions d'attribution d'un logement social. Auparavant nous allons redéfinir le terme de logement social. « Un logement social est destiné aux familles ou personnes en situation de précarité, l'objectif est de favoriser l'accès aux logements pour les personnes dans le besoin en tenant compte de critères de priorité. (Ressources, composition de la famille) mais aussi des critères sociaux tels que la situation professionnelle, le handicap ou des critères de vulnérabilité. Pour l'attribution d'un logement social rue Pierre Bachelet la société Habitat 62/59 nous a proposé une liste de 30 personnes Pernoises, nous avons dû en sélectionner 3 pour la commission respectant les critères évoqués. Sur ces 3 familles, l'une d'elles était inscrite sur le contingent préfectoral (comprend des demandes de logement pour des situations prioritaires par l'Etat). De ce fait la famille retenue rentre dans un statut de priorité qui doit être respecté dans le processus d'attribution.

i. Projet installation cabinet dentaire :

Nous avons reçu une pétition de la part de Monsieur Frédéric JAZWIECKI sur l'implantation d'un cabinet dentaire rue Jean Ferrat. Question qui allait être évoquée dans le cadre des informations diverses. Bien que cette pétition soit hors délai Madame le Maire donne la parole à Monsieur JAZWIECKI.

Monsieur JAZWIECKI : Je m'exprime au nom d'un collectif, celui du lotissement rues Jean Ferrat et Pierre Bachelet. On a appris récemment qu'il y aurait l'implantation d'un cabinet dentaire dans une maison qui a été revendue. Cela a généré et génère encore des inquiétudes de la part des habitants notamment sur la sécurité, le cadre de vie et l'impact lié à l'activité même du cabinet dentaire et d'autres sujets que nous aimerions aborder en réunion avec Madame le Maire et le Conseil Municipal. Chacun pourrait exprimer ses inquiétudes et si possible trouver une solution parce que je pense qu'il en existe, nous avons évoqué la ZAL par exemple. Nous voudrions voir s'il est possible de reporter ce projet vers un autre local. C'est une vive inquiétude et j'ai notamment deux petites pétitions, une signée par les gens concernés et une des enfants des rues Jean Ferrat et Pierre Bachelet. Il faut savoir que dans la rue il y a beaucoup d'enfants qui jouent, là en plus les beaux jours arrivent, les vacances scolaires, il y a une activité, une vie sociale qui est importante. C'est l'une des raisons pour lesquelles les gens ont acheté dans ce lotissement. Nous voulions attirer ton attention sur le sujet et avoir ton soutien sur un sujet qui concerne tous les habitants. Nous savons que tu as la volonté que les gens soient bien dans la commune, tu l'as exprimé plusieurs fois notamment ce soir. Et donc il s'agit d'une demande du collectif.

Madame JANSOONE-CZAJKA : Vous savez que j'entends vos inquiétudes et ça ne me dérange pas de vous recevoir lors d'une réunion de quartier. Nous l'avions évoqué avec Madame MERLIN. Vous pourriez exprimer vos inquiétudes mais il faut aussi que vous preniez conscience que nous vivons dans un désert médical et que cette opportunité est à saisir. Je vais vous parler de l'historique, il y a quelques temps 3 dentistes étaient venus et nous sommes allés visiter plusieurs locaux et malheureusement le projet n'a pas pu aboutir. A la suite de cela le dentiste actuellement source de vos inquiétudes s'est rapproché de nous pour une installation sur Pernes, évidemment que nous lui avons dit oui. Nous allons organiser une réunion mais je vous demande que cela soit constructif et que chacun se respecte. A la suite de cela nous vous apporterons une réponse et nous espérons pouvoir contenter tout le monde parce qu'il ne faut pas oublier que c'est votre quartier mais le dentiste concerne tout le monde et c'est là où ça me pose un peu un problème.

j. Prochaines manifestations

La commission des fêtes organise une soirée années 80 ce samedi vous y êtes tous conviés.

La prochaine réunion intergénérationnelle aura lieu le samedi 19 avril matin.

L'ordre du jour étant terminé, la séance est levée : 20h20

P. AFANASJEW

G. JANSOONE-CZAJKA

